

ASSEMBLÉE
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Emilie BONNIVARD

Députée de la Savoie
Membre de la Commission des Finances
Rapporteuse spéciale du Budget du Tourisme
Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes
publics

Paris, le 10 septembre 2019

EB/CG/XV 127

Monsieur le Ministre,

Le 6 juin dernier, vous nous avez transmis un courrier et une carte relatifs à votre projet de réforme de l'organisation des finances publiques dans le département de la Savoie.

Dans ce cadre, j'ai moi-même, comme députée, rencontré le directeur départemental des Finances publiques pour bien comprendre les implications de cette réforme pour le réseau en Savoie. Les élus de ma circonscription ont eu connaissance de ce projet et ont également échangé avec le directeur départemental.

A ce stade, le projet de réforme tel qu'il se dessine en Savoie, et plus particulièrement dans la 3^{ème} circonscription, ne correspond en rien au souhait mentionné dans votre courrier de « *renforcer fortement la présence des services publics dans les territoires* », bien au contraire.

C'est la raison pour laquelle je tiens personnellement à vous alerter, de même que le font l'ensemble des élus du Syndicat de Pays de Maurienne, regroupant les 58 communes de cette vallée, au travers de la motion prise lors du dernier Conseil syndical du 3 septembre dernier (voir pièce-jointe).

Responsables, les élus du territoire et moi-même ne sommes pas contre une réforme. Nous avons conscience que la mise en œuvre de l'impôt à la source, que la suppression progressive de la taxe d'habitation ainsi que la dématérialisation de l'essentiel des procédures entre les communes et les trésoreries imposent une réorganisation de vos services (à nuancer toutefois pour la taxe d'habitation eu égard au caractère touristique de nos territoires qui comptent des milliers de résidences secondaires, pour lesquelles la taxe d'habitation continuera à devoir être perçue).

Or, le projet qui nous est présenté, derrière l'argument du besoin de réorganisation et de modernisation, consiste tout simplement à supprimer des services de finances publiques sur les territoires et à transférer la charge de certains d'entre eux vers les communes, sans compensation budgétaire équivalente.

.../...

Je souhaite plus particulièrement attirer votre attention sur une situation absolument inacceptable pour la vallée de la Maurienne, et plus globalement pour le département de la Savoie, premier département de montagne et l'un des plus dynamiques de France en matière économique : la suppression du Service des Impôts des Entreprises ainsi que des services de contrôle de Saint-Jean-de-Maurienne.

Cette décision, qui vise à **supprimer trois Services des Impôts aux Entreprises sur cinq en Savoie, pour n'en laisser plus que deux**, un à Moûtiers et un à Chambéry (ou la Motte-Servolex), est en décalage complet avec la réalité économique et géographique de notre territoire.

En effet, tout d'abord la vallée de la Maurienne est la plus longue des Alpes (120 km d'Aiton à Bonneval-sur-Arc). J'imagine mal comment un travailleur indépendant ou un chef d'entreprise va se rendre à Moûtiers, soit dans l'autre vallée, pour son dossier. De Val-Cenis à Moûtiers, c'est 2h30 minimum de route en été, car évidemment nous n'avons pas les mêmes conditions de circulation en hiver. A l'heure où l'impératif écologique devrait nous conduire à rationaliser nos déplacements, éloigner de plus de deux heures un service utilisé quotidiennement par des dizaines d'entreprises nous paraît contraire au bon sens.

En outre, ce territoire connaît un vrai regain d'activité touristique et industrielle, en attestent des encaissements du Service des Impôts aux Entreprises de Saint-Jean-de-Maurienne proportionnellement plus dynamiques l'année dernière que dans les autres bassins savoyards.

La configuration de nos vallées alpines, Tarentaise et Maurienne, et leur dynamisme imposent que soient maintenus en l'état à Moûtiers et à Saint-Jean-de-Maurienne les Services des Impôts ainsi que les Pôles contrôle-expertise. La justice fiscale c'est aussi maintenir des moyens permettant de percevoir les recettes dues. Or, l'efficacité du contrôle dépend de la proximité et d'une connaissance fine du tissu entrepreneurial d'un territoire. A ce titre, nous comprenons mal la réduction drastique des effectifs du service de contrôle de Saint-Jean-de-Maurienne.

De même, il y a une forme d'incohérence dans les décisions de l'Etat en matière de politique publique sur le territoire : suppression du Service des Impôts aux Entreprises alors que la Maurienne est la vallée d'accueil du Grand Chantier du Lyon-Turin, que des dizaines d'entreprises interviennent dans ce cadre dans des conditions très spécifiques, que des centaines de salariés du BTP et des travaux souterrains sont concernés et enfin, que cette vallée a été labellisée tout dernièrement Territoire d'Industrie.

Enfin, si le « tout numérique » est mis en avant, nous savons parfaitement qu'il ne remplacera jamais un traitement humain de dossiers complexes, et que la faiblesse des infrastructures en très haut débit dans nos territoires de montagne ne rend pas cet accès pleinement opérant, et donc rompt l'égalité d'accès à ce service public pour nos concitoyens des territoires ruraux et de montagne.

Aussi, pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, que soit maintenu à l'identique le Service des Impôts aux Entreprises et de Pôle contrôle-expertise à Saint-Jean-de-Maurienne.

D'autres points de la réforme inquiètent également les élus du territoire que nous sommes : la disparition de plusieurs trésoreries dans la vallée (ce n'est pas rien alors que nos centres-bourgs tentent de retrouver de la vitalité). Le nouveau Service de conseil aux collectivités que vous proposez, nous le savons, ne sera que ponctuel et ne compensera aucunement la disparition des trésoreries.

.../...

S'il peut y avoir un intérêt professionnel à homogénéiser les pratiques et à mutualiser le service aux collectivités au travers d'un Service de gestion comptable des collectivités, encore faut-il que nous ayons la garantie que soit maintenu un niveau d'effectifs nécessaire pour répondre aux besoins des collectivités.

Enfin, en substitution à la suppression des trésoreries, la mise en place de 6 points de contacts destinés aux particuliers au sein des Maisons de Services Au Public (MSAP) déjà existantes ou à créer (Maison France Service) n'est absolument pas satisfaisante en l'état pour deux raisons.

Tout d'abord, parce que ce ne seront pas des professionnels des finances publiques qui assureront ces « points de contact », mais des personnes ayant une formation généraliste. Que va-t-il se passer ? Le contribuable arrivera avec sa question fiscale, personnelle et confidentielle, au guichet. On ne pourra lui apporter une réponse précise, et il sera donc réorienté vers une plateforme téléphonique ou internet. Je ne suis pas certaine que cela soit une amélioration du service rendu aux particuliers. Il est indispensable que ces points de contact soient effectués par des professionnels du service des Impôts aux Particuliers, au travers par exemple de permanences dans ces Maisons France Service.

Par ailleurs, la dotation de 30 000 euros par l'Etat de ces Maisons ne couvre aucunement la charge des deux postes imposés ni évidemment des charges de structures portées par les collectivités. Nous avons malheureusement encore une fois le sentiment que l'Etat se désengage de ses missions historiques et qu'il transfère la responsabilité aux collectivités de les assurer en lieu et place, sans les moyens adéquats.


J'ajoute que l'idée de transférer à Saint-Jean-de-Maurienne, par compensation, le Centre des Impôts Fonciers pour une partie importante du département, n'est pas la solution la plus pertinente en termes géographiques. Un service unique aurait plus de sens à se trouver au centre du département, plus facilement accessible, dans la Combe de Savoie par exemple.

Pour terminer, nous avons le sentiment que les Finances publiques sont le seul ministère sur lequel pèsent les économies budgétaires, et que cela se traduit par ces suppressions inappropriées de services sur les territoires. Nous pouvons réorganiser, moderniser, effectuer un certain nombre d'économies sans sacrifier certaines administrations ni certains territoires, si l'effort est proportionné et équilibré.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir tenir compte de nos remarques dans le cadre de la concertation que vous avez appelé de vos vœux pour une nouvelle organisation des services des Finances publiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



Emilie BONNIVARD

Pièce jointe : 1